

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

Date de la convocation : 9 Juin 2020

Séance du 16 juin 2020

23 JUIN 2020

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt, le seize Juin à 18 heures 45
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de Mr le Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL MINAZZO D, HOMBERT B,
THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, NICAISE V, STEHLEC, QUEVEREUX M,
Absent excusé : KROGSDALH A procuration à BRUNEL MINAZZO D.

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**Objet : VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ANNUELLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24
1, Vu L'article 92 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le
taux des indemnités allouées,

Le Conseil Municipal Décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire,
d'adjoints délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des
indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
Taux en pourcentage de l'indice 1027 conformément au barème fixé par les articles L 2123 23,
L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

Population inférieure à 500 habitants	Maire	Adjoint
Taux (en % de l'indice 1027)	17 %	6,6%
Indemnité brute mensuelle Montant en €	661,20 %	256,70 €

Article 2 : L'enveloppe globale budgétaire annuelle s'élève donc à 17 175,60 €
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le ... 19/06/2020

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
Robert SIEGEL



Jean-Philippe MORESMAU

Delphine BRUNEL MINAZZO

Bernard HOMBERT

Jean-Christophe THEULE

Benoit GILHET

Pierre VEDEL

Annette KROGSDAHL

Clément STEHLE

Vincent NICAISE

Mathieu QUEVEREUX